



## Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

### PROVINCE DE QUÉBEC

### MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 7 mai 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

#### Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Absent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

#### Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

---

## 1. OUVERTURE

### 2024-05-126 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

### 2024-05-127 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

**2024-05-128 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants:

2.3 Demande d'utilisation du terrain de pétanque au Parc Raymond-Perron

4.1 Résolution d'opposition à la fermeture de guichets automatiques par Desjardins

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Autorisation de passage au Tour CIBC Charles-Bruneau
- 2.2 Autorisation d'une gratuité pour l'utilisation du Centre communautaire Chapdelaine
- 2.3 Demande d'utilisation du terrain de pétanque au Parc Raymond-Perron

**3. RESSOURCES HUMAINES**

- 3.1 Dépôt de l'avis de démission du pompier numéro 22-0070
- 3.2 Embauche d'une recrue pompier au service d'incendie
- 3.3 Autorisation d'embauches additionnelles pour le camp de jour

**4. COMMUNICATION**

- 4.1 Résolution d'opposition à la fermeture de guichets automatiques par Desjardins

**5. FINANCES**

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Dépôt du rapport financier 2023 et du rapport des vérificateurs externes pour l'année financière 2023
- 5.4 Dépôt des faits saillants du maire

5.5 Affectation de surplus

5.6 Autorisation de transfert budgétaire

## **6. BIENS ET SERVICES**

6.1 Nomination du vérificateur comptable pour l'année financière 2024

6.2 Octroi du contrat pour le Fauchage 2024-2025-2026 des bordures de routes avec Saint-Antoine-sur-Richelieu et Contrecoeur

## **7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

7.1 Adoption - Règlement 450-2024 établissant les divisions des districts électoraux

7.2 Adoption - Règlement d'emprunt 451-2024 concernant le remplacement du dégrilleur des étangs aérés avec la Ville de Saint-Ours

7.3 Adoption - Règlement 448-2024 modifiant le règlement de zonage 220

7.4 Adoption - Règlement 419-2024

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1 Autorisation de signature - Entente de partenariat en matière de Sécurité incendie avec la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

## **12. CLÔTURE**

12.1 Période de questions du public

12.2 Période d'intervention des élus

12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **2024-05-129 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 2. ADMINISTRATION

### 2024-05-130 2.1 AUTORISATION DE PASSAGE AU TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

---

CONSIDÉRANT QUE l'évènement sert au financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémato-oncologie;

CONSIDÉRANT QUE le passage comprend 3 pelotons de 15 cyclistes ou moins et que ceux-ci doivent respecter le Code de la sécurité routière en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Tour CIBC Charles-Bruneau prend en charge l'escorte des pelotons et qu'aucune fermeture de route n'est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser le Tour CIBC Charles-Bruneau à passer sur le territoire de la Municipalité le 5 juillet 2024 selon le parcours indiqué dans la demande, c'est-à-dire la rue Saint-Jean-Baptiste en partant de la traverse en direction de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 2024-05-131 2.2 AUTORISATION D'UNE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINE

---

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Roch à formuler une demande en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement vise à amasser des fonds pour le fonctionnement de la Fabrique et de Zone culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser la Fabrique de Saint-Roch, conjointement avec l'organisme Zone culture à utiliser gratuitement le Centre communautaire Chapdelaine le lundi 20 mai prochain à l'occasion du Marché des patriotes entre 8 h et 18 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-05-132 2.3 DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DE PÉTANQUE AU PARC RAYMOND-PERRON**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de pétanque de Saint-Roch-de-Richelieu a formulé une demande à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Martin René Courtemanche :

D'autoriser la Ligue de pétanque de Saint-Roch-de-Richelieu à utiliser le terrain de pétanque au parc Raymond-Perron tous les mercredis soir de 19 h à 21 h entre le 22 mai et le 11 septembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. RESSOURCES HUMAINES**

**2024-05-133 3.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DÉMISSION DU POMPIER NUMÉRO 22-0070**

---

Il est procédé au dépôt du rapport administratif du directeur du service d'incendie faisant office d'avis de démission du pompier inscrit sous le numéro d'employé 22-0070.

**2024-05-134 3.2 EMBAUCHE D'UNE RECRUE POMPIER AU SERVICE D'INCENDIE**

---

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Philippe Rouleau a déposé sa candidature pour devenir recrue pompier;

CONSIDÉRANT QUE le candidat dispose déjà d'une formation de pompier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie recommande son embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'embaucher Monsieur Jean-Philippe Rouleau à titre de recrue pompier pour le service incendie de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-05-135 3.3 AUTORISATION D'EMBAUCHES ADDITIONNELLES POUR LE CAMP DE JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'inscriptions pour le camp de jour 2024 de la Municipalité dépasse les attentes du service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le nombre et la qualité des candidatures reçues pour travailler au camp de jour cet été permettent à la Municipalité de répondre à la demande d'inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'approuver l'embauche de Madame Sandrine Beauregard à titre de 7e animatrice de groupe ainsi qu'Isaac Fournier à titre d'animateur flottant pour combler les besoins ponctuels, notamment au service de garde;

Le taux horaire des employés sera fixé conformément à la grille des salaires des employés de camp de jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. COMMUNICATION**

**2024-05-136 4.1 RÉOLUTION D'OPPOSITION À LA FERMETURE DE GUICHETS AUTOMATIQUES PAR DESJARDINS**

---

CONSIDÉRANT QUE la disparition prévue du guichet automatique Desjardins dans la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre

adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Martin Larivière :

Que le conseil de notre municipalité joigne sa signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté;

Que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier, à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins, ainsi qu'à la direction et les membres du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 5. FINANCES

### 2024-05-137 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

---

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

### 2024-05-138 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffiers-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois d'avril totalisant la somme de 270 085.52 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai de 2024 totalisant la somme de 80 786.09 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-05-139 5.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

---

Il est procédé au dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs pour l'année financière 2023.

**2024-05-140 5.4 DÉPÔT DES FAITS SAILLANTS DU MAIRE**

---

Il est procédé au dépôt du rapport du maire sur les faits saillants de l'année financière 2023.

**2024-05-141 5.5 AFFECTATION DE SURPLUS**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :



D'affecter les sommes suivantes: 8 856.68 \$ pour le surplus d'eau et 20 034.04 \$ pour le surplus des égouts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-05-142 5.6 AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'ancien presbytère sis au 886 rue Saint-Pierre est maintenant propriété de l'organisme Zone Culture;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Zone culture prévoit le versement d'une subvention annuelle bonifié par l'équivalent des coûts d'entretiens du bâtiment tel que budgété par la Municipalité en contrepartie de l'organisation d'évènements grand public par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle et suivi budgétaire permet le transfert des budgets non utilisés, il y a lieu de transférer les montants non utilisés pour l'entretien du presbytère afin de financer la subvention versée à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser les transferts budgétaires suivants totalisant 8 113.03 \$ vers le poste 02 190000 970 - Subvention &/ou contribution en provenance des postes suivants :

02 70210 331 – Téléphone : 267.84 \$

02 70210 451 – Sécurité : 500 \$

02 70210 522 – Bâtisse et terrains : 4 000 \$

02 70210 641 – quincaillerie : 100 \$

0270210 681 – Électricité : 3 245.19 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. BIENS ET SERVICES**

**2024-05-143 6.1 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

De nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur comptable 2024;

D'octroyer le contrat pour un montant de 14 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-05-144 6.2 OCTROI DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE 2024-2025-2026 DES BORDURES DE ROUTES AVEC SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU ET CONTRECOEUR**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est allée en appel d'offres sur invitation pour le fauchage des bordures de route conjointement avec Saint-Roch-de-Richelieu et Contrecoeur;

CONSIDÉRANT QUE des deux soumissionnaires, un seul est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'octroyer le contrat du fauchage des bordures de routes conjointement avec la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et la Ville de Contrecoeur au plus bas soumissionnaire conforme, « Les entreprises Philippe Daigneault inc. » pour une durée de 3 ans au prix de 79 \$ le kilomètre linéaire, avant taxes, indexable annuellement selon l'IPC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**2024-05-145 7.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 450-2024 ÉTABLISSANT LES DIVISIONS DES DISTRICTS ÉLECTORAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par Monsieur Martin Larivière à la séance du 2 avril dernier et que le projet de

règlement fût déposé à la même occasion;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public de l'adoption prochaine du règlement est paru dans le journal Les 2 Rives le 9 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a enregistré aucune opposition au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter le règlement 450-2024 établissant les divisions des districts électoraux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-05-146 7.2 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 451-2024 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU DÉGRILLEUR DES ÉTANGS AÉRÉS AVEC LA VILLE DE SAINT-OURS**

---

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par Monsieur Guy Nadon à la séance du 2 avril dernier et que le projet de règlement fût déposé à la même occasion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le règlement d'emprunt 451-2024 pour le financement des travaux de remplacement du dégrilleur des étangs aérés avec la Ville de Saint-Ours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-05-147 7.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 448-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220**

---

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par Monsieur Denis Dugas à la séance du 12 mars dernier et que le projet de règlement fût déposé à la même occasion;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance du 2 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public de l'adoption prochaine du règlement est paru dans le journal Les 2 Rives le 9 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a enregistré aucune opposition au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le règlement 448-2024 modifiant le règlement de zonage 220.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **2024-05-148 7.4 ADOPTION - RÈGLEMENT 419-2024**

---

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par Monsieur Guy Nadon à la séance du 12 mars dernier et que le projet de règlement fût déposé à la même occasion;

CONSIDÉRANT QUE la séance de consultation publique s'est tenue le 2 avril;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance du 2 avril;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a enregistré aucune opposition à ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le règlement 419-2024 afin d'ajouter des zones assujetties aux dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

#### **2024-05-149 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.**

---

Il est procédé au dépôt du rapport du mois d'avril sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-05-150 9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

---

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été négociée sur une base de réciprocité par les directeurs des services d'incendie respectifs des deux Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser le maire et le directeur général, ou en leur absence leur suppléant, a signé l'entente de partenariat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. AFFAIRES DIVERSES**

**12. CLÔTURE**

**2024-05-151 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

**2024-05-152 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

**2024-05-153 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De lever la séance à 20 h 08;

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le 4 juin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Alain Chapdelaine  
Maire

---

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-  
trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Alain Chapdelaine  
Maire